

A.D.E.S.
Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 euros
Siège social : 6, rue de l'Océan
44117 ST ANDRE DES EAUX
483 107 116 RCS SAINT NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 29 avril,
A 9 heures,

Monsieur Laurent DELANOUE
Demeurant 12T rue de la Gare 44117 ST ANDRE DES EAUX,

Propriétaire de la totalité des 10 000 parts sociales de 20 euros composant le capital social de la Société A.D.E.S.,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 6, rue de l'Océan, 44117 ST ANDRE DES EAUX au 20 rue des Pédras, 44117 Saint André des Eaux à compter du 29 avril 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : **20 rue des Pédras, Zac des Pédras - 44117 Saint André des Eaux.**"

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Laurent DELANOUE

DocuSigned by:
Monsieur Laurent DELANOUE
EC4F1020812448F...